Numéro du BEEFP 92-017
Longview (Alberta)
Toilettes extérieures (bâtiment 28)
Ranch Bar U

Les toilettes extérieures du ranch Bar U semblent faire partie de la deuxième phase d'aménagement (entre 1902-1 905 et les années 1940), bien que la date exacte de construction soit inconnue. Les toilettes extérieures sont un élément du lieu historique national du ranch Bar U. Parcs Canada est l'agence responsable de ces édifices. Consulter le rapport 92-017 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Les toilettes extérieures, à titre d'élément du complexe du ranch Bar U, ont obtenu la désignation d'«édifice classé» en raison des liens historiques de ce bâtiment avec l'ensemble du ranch, de sa contribution à la qualité esthétique générale du complexe, ainsi que des qualités exceptionnelles de l'emplacement et du cadre.

Le ranch Bar U est associé de près à l'évolution de l'élevage en Alberta, et les toilettes extérieures ont contribué à cette évolution. Les toilettes extérieures sont aussi associées à Patrick Burns, qui achetait le ranch Bar U en 1927 pour étendre son vaste empire du bétail. Burns, un pilier de l'industrie de la transformation des viandes dans l'Ouest canadien au milieu des années 1920, a été reconnu comme un personnage d'importance nationale.

À titre d'élément d'un ensemble cohérent de bâtiments disposés de façon très fonctionnelle dans un cadre naturel simple et splendide, les toilettes extérieures contribuent au cachet du ranch Bar U. Elles sont situées à courte distance de l'abattoir, au sud-ouest, dans un boisé de peupliers du côté nord du ruisseau Pekisko, à mi-chemin entre deux porcheries et dans le secteur de travail du complexe. À l'origine, cet emplacement se trouvait à l'extérieur de l'aire principale du ranch. Les arbres environnants masquent la vue du bâtiment. L'emplacement des toilettes avait probablement été choisi en raison de la diversité des installations opérationnelles dans le secteur.

La conception simple et dépouillée des toilettes extérieures est typique de nombreux bâtiments érigés sur le ranch Bar U. La structure peut avoir été construite à partir de matériaux récupérés provenant d'autres bâtiments sur l'emplacement.

Eléments caractéristiques

Le caractère patrimonial des toilettes extérieures réside dans les techniques et matériaux de construction utilisés, illustrant leur fonction particulière, et dans leur cadre.

Les toilettes extérieures sont de petites structures de bois à charpente légère avec un toit en appentis. Leurs murs extérieurs ont un revêtement à gorge et de planches à

feuillure. Leur toit est revêtu de bardeaux de cèdre calibrés et comporte un léger redressement à sa partie supérieure, créé par de petits morceaux de bois cloués à angle sur chaque chevron. La structure repose sur une simple plate-forme de solives et de planches, posée directement sur le sol, par-dessus une fosse peu profonde. Toutes ces caractéristiques contribuent au caractère patrimonial du bâtiment et devraient être préservées lors d'éventuels travaux d'entretien ou de modification.

Les murs de colombages intérieurs ont des entretoises diagonales et ne sont pas recouverts. Les toilettes ne comportent qu'une place pour s'asseoir. Il faudrait conserver et protéger la patine.

Tout aménagement de l'em placement devrait chercher à en conserver le caractère fonctionnel et respecter les parcours habituels d'accès et de circulation sur l'emplacement. Toute modification de la circulation ou de l'accès devrait s'inspirer des habitudes historiques. Les liens entre les toilettes extérieures et l'abattoir, ainsi que le camouflage de ce bâtiment contribuent beaucoup au caractère patrimonial des toilettes extérieures et devraient être protégés.

Pour plus d’information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP.*

2000.03.27
Trad uction